



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

Siège

5, Bd du Roi Albert II
1210 Bruxelles, Belgique
Tél. +32 2 224 06 11
Fax +32 2 224 06 06
headoffice@ei-ie.org
<http://www.ei-ie.org>

Présidente

Susan Hopgood

Secrétaire général

Fred van Leeuwen

Bruxelles/Washington DC, 2 juin 2014

À : M. Barack Obama
Président des Etats-Unis d'Amérique
La Maison Blanche
1600 Pennsylvania Avenue NW
Washington, DC 20500
Etats-Unis

À : M. José Manuel Barroso
Président de la Commission européenne
1049 Bruxelles
Belgique

Objet : services d'éducation et négociations PTCI

Messieurs,

Nous vous adressons ce courrier au nom des 15,5 millions d'enseignants et d'employés de l'éducation que représentent ensemble nos organisations aux Etats-Unis et au sein de l'Union européenne. En tant que membres de l'Internationale de l'Éducation, nos organisations sont engagées conjointement en faveur de l'éducation publique de qualité pour tous.

Nous avons suivi avec attention le début des négociations portant sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI). Alors que la première phase des pourparlers vient tout juste d'être engagée, nous partageons l'espoir de nos collègues des mouvements syndicaux américain et européen de voir l'émergence d'un Partenariat soucieux de garantir une amélioration des conditions de vie et de travail de part et d'autre de l'Atlantique et rejetant toute tentative de porter atteinte aux normes établies, de restreindre les mesures de protections environnementales ou de nuire aux processus démocratiques.

Nous soutenons pleinement la déclaration récemment publiée par l'AFL-CIO et la Confédération européenne des syndicats (CES), qui insiste sur le fait que le PTCI et l'ensemble des accords commerciaux doivent avoir pour ambition d'améliorer les conditions de vie et de travail de tous les citoyens et citoyennes. Si un tel objectif n'était pas atteint, le PTCI doit être rejeté. Les réglementations commerciales ne peuvent en aucun cas restreindre la capacité des gouvernements et des autorités publiques compétentes à offrir des emplois décents et des services publics de qualité tels que l'éducation.

A cet égard, nous sommes inquiets de constater que l'apprentissage des adultes pris en charge par le « secteur privé » ainsi que « différents types de services éducatifs » ont été inclus dans les négociations au même titre que les autres services publics, ce qui présente un risque potentiel pour les politiques en matière d'éducation, les enseignants, les élèves et l'ensemble des communautés, tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

Dans l'hypothèse où les réglementations prévues par le PTCI s'appliqueraient de plein droit à des services publics tels que l'éducation, celles-ci risquent, selon nous, de restreindre drastiquement les marges de manœuvre en matière de politiques publiques et d'intensifier les pressions déjà exercées par la privatisation et la commercialisation. Plusieurs études fondées démontrent que de telles pressions peuvent avoir un effet néfaste sur la prestation de ces services importants. Nous estimons que nos pays doivent détenir une autorité suffisante pour pouvoir gérer efficacement l'offre de services publics tels que l'éducation, et nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que l'inclusion des services d'éducation dans les négociations en cours risque de porter atteinte à ce processus décisionnel démocratique. Ces inquiétudes expliquent pourquoi l'éducation demeure à ce jour le secteur



le moins concerné par les différents accords commerciaux conclus entre l'Union européenne et les Etats-Unis.

Si l'éducation devait faire partie intégrante du PTCI, les conséquences pourraient être désastreuses. Les règles d'accès au marché risquent de restreindre la possibilité pour les Etats-Unis et les Etats membres de l'Union européenne de limiter l'entrée des écoles et institutions privées ou à but lucratif sur le marché et de contrôler la qualité de leurs services. Toute mesure adoptée par une instance publique en vue de promouvoir des normes de haute qualité dans les procédures d'octroi de licences et d'accréditation pourrait être interprétée comme étant une « entrave déguisée au commerce » ou « une astreinte commerciale plus lourde que nécessaire ». Par ailleurs, comme l'indiquent les premières discussions, si une procédure de résolution des différends entre investisseur et Etat était envisagée par le PTCI, les prestataires de services éducatifs privés européens ou américains auraient le droit de s'opposer aux mesures adoptées par l'autre partie s'ils estiment qu'elles portent atteinte à leurs profits, en alléguant une violation du « traitement juste et équitable » auquel a droit l'investisseur. Au cas où un investisseur sortirait gagnant d'un règlement des différends, porté devant une commission d'arbitrage privée n'ayant aucun compte à rendre publiquement, le pays incriminé se verrait contraint de payer plusieurs millions à la partie gagnante, prélevés sur l'argent du contribuable. Une telle situation pourrait avoir un impact déterminant sur les processus décisionnels démocratiques mis en place dans le secteur.

Si nous saluons les récentes initiatives qui ont été prises pour consulter les organisations de la société civile dans le cadre des négociations sur le PTCI, nous estimons néanmoins que davantage d'efforts pourraient être consentis pour garantir une meilleure transparence. Nous vous demandons instamment de mettre en place un processus de consultation efficace et pertinent avec toutes les parties prenantes concernées. Pour le secteur de l'éducation, cela signifie que, dans le cadre des pourparlers, il convient d'informer et de consulter les syndicats d'enseignants, les organisations d'étudiants, les autorités éducatives et toute autre instance de réglementation compétente. Nos organisations espèrent pouvoir participer activement à ce processus de consultation.

Nous vous prions instamment de bien vouloir vous engager activement en faveur de l'éducation de qualité. Nous serons très heureux de vous communiquer toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre meilleure considération.

Fred van Leeuwen
Secrétaire général
Internationale de l'Education

Christine Blower
Présidente
Comité syndical européen de l'éducation

Dennis Van Roekel
Président
National Education Association

Randi Weingarten
Présidente
American Federation of Teachers

cc : M. Karel De Gucht
Commissaire européen au Commerce
Membre de la Commission européenne
1049 Bruxelles
Belgique
E-mail : Karel.DE-GUCHT@ec.europa.eu
Fax : (+32-02) 298 08 99



Ambassadeur Michael Froman
Représentant des Etats-Unis au Commerce
Bureau du Représentant des Etats-Unis au Commerce
600 17th Street NW
Washington, DC 20508
Etats-Unis
E-mail : correspondence@ustr.eop.gov
Fax : +1-202-395-4549